

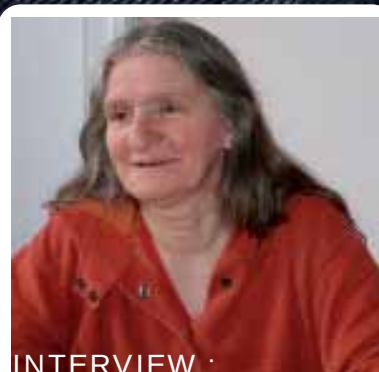
Dossier pédagogique des Equipes Populaires
Bimestriel n° 140 • Septembre-Octobre 2010

Belgique - België
P.P. - P.B.
5000 - Namur 1
BC 4854

Contrastes



Pauvreté :
Tolérance
zéro !



INTERVIEW :
*Christine Mahy, présidente
du Réseau wallon de lutte
contre la pauvreté*



Accepter la pauvreté, ce n'est pas civilisé !

Notre civilisation régresse. La pauvreté augmente et surtout, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres a explosé. Au niveau mondial, les Etats se montrent incapables de garantir un financement pour atteindre les objectifs du Millénaire et réduire la pauvreté.

L'Union européenne a décrété 2010 année de lutte contre la pauvreté mais, dans le même temps, elle presse les Etats membres de dresser leur plan d'austérité.

Chez nous aussi, la pauvreté gagne du terrain. La crise économique issue du crash financier de 2008 a fragilisé davantage de ménages et assombri les perspectives d'avenir. Et là, il ne suffit pas d'utiliser la technologie pour, par exemple, faire de la télé-réalité qui "montre des pauvres" (et conforte les autres qu'ils "n'en sont pas là"). Il faut des réponses. Pourquoi n'appliquerions-nous pas une politique de "tolérance zéro" pour la pauvreté ?

Dans ce numéro de Contrastes, l'on découvrira quelles sont les nouvelles formes de cette pauvreté, quels sont aussi les groupes particulièrement vulnérables. Cela dit, le risque de pauvreté n'épargne pas grand-monde, car il est en partie lié aux aléas de la vie, aux ruptures et aux accidents que l'on ne peut prévoir. Passer d'une situation où l'on gère deux ou trois crédits à celle où l'on se trouve surendetté dépend souvent d'une perte de revenus, d'une séparation, d'une grosse dépense imprévue...

Mais l'analyse des chiffres du surendettement, présentée dans l'article suivant, témoignent aussi d'une aggravation et d'un déplacement des problèmes de paiement vers des biens de première nécessité : ce sont les factures d'énergie de soins de santé, voire les crédits hypothécaires qu'une partie de la population ne parvient plus à honorer, le plus souvent faute de revenus suffisants.

Aussi, les mesures urgentes que nous évoquerons également, consistent-elles à tirer vers le haut les minima sociaux et épauler les groupes les plus fragiles. Cela demande des financements, bien sûr. Et, oui, la dette publique grève lourdement le budget et les espérances. Mais nous savons aussi qu'une réforme est à conduire, dans le sens d'une fiscalité plus juste, qui tienne compte de tous les revenus et favorise une meilleure répartition des richesses.

Et qu'il est plus que temps aussi, à l'heure où la finance mondiale a montré les limites "du tout au marché", de sortir un certain nombre de biens indispensables à la vie de la pure logique marchande et de réinventer la notion de "bien commun".

Les nouveaux visages de la pauvreté

Lorsque nous pensons à la pauvreté dans nos pays, c'est l'image du clochard faisant la manche à la sortie du métro qui s'impose le plus souvent à nos esprits. Plus largement, la pauvreté est encore très souvent imaginée comme héréditaire, véhiculant l'idée d'un quart monde qui serait vécu de père en fils. Bien que ces réalités soient encore présentes dans nos sociétés, plusieurs nouvelles formes de pauvreté sont apparues durant les 20 dernières années. De nos jours, il semble que plus personne ne soit à l'abri du risque de tomber dans la pauvreté.



Précarité,
qu'est-ce que
ça veut dire ?

“Est précaire celle ou celui qui éprouve l'incertitude de son avenir avec suffisamment de violence pour que cela devienne souffrance et mette en cause la réalisation de projets de vie fondamentaux.”

(François Schreuer dans “Les nouvelles formes de pauvreté”, Les cahiers de l'éducation permanente, PAC éditions 2008, p.69).

Aujourd'hui, la notion de nouvelles pauvretés émerge de plus en plus dans le débat public. Elle n'est pourtant pas toute jeune : en 1989, le CRISP⁽¹⁾ consacrait un de ses cahiers à « l'occultation culturelle de la nouvelle pauvreté », en nous livrant cette phrase emblématique : « La pauvreté, qui semblait un phénomène résiduel des sociétés ouest-européennes en voie d'éradication a recommencé à s'étendre »... Depuis la parution de ce cahier, la pauvreté a explosé ! Selon la Croix-Rouge, rien que durant l'année 2009, les demandes d'aide alimentaire ont augmenté de 6% en Belgique. En 20 ans, elles ont augmenté de 135%⁽²⁾ !

Parallèlement à cette augmentation, la Croix-Rouge fait aussi état d'une diversification des publics qui font appel à ses services. Aujourd'hui, les demandes d'aide proviennent de plus en plus des retraités, des jeunes diplômés qui n'ont pas trouvé d'emploi, des familles monoparentales et des travailleurs dont le salaire ne suffit pas. A la lecture des différents rapports, baromètres ou ouvrages traitant de la

lutte contre la pauvreté, ce sont bien ces mêmes catégories qui ressortent.

Adieu retraite au soleil ?

Dans le Cahier de l'éducation permanente consacré aux nouvelles formes de pauvreté⁽³⁾, on apprend que la classe d'âge qui encourt le plus grand risque de pauvreté par rapport au reste de la population est celle des personnes « âgées » (de 65 ans et plus). Ainsi, 23% de nos seniors vivraient sous le seuil de pauvreté, contre 15% pour les autres tranches d'âge.

Alors, adieu retraite dorée ou retraite méritée ? En effet, il semble que pour un pourcentage grandissant de la population, la retraite ne soit plus perçue comme la libération qu'elle symbolisait encore il y a 20 ans. Entre carrières incomplètes, allocations insuffisamment ajustées et l'augmentation du coût de la vie, la précarité s'installe de plus en plus souvent chez nos parents et grands-parents, sans parler des soins médicaux rendus nécessaires par l'allon-

gement de la durée de vie. Et, lorsque l'un des membres du couple décède, l'autre se retrouve souvent démuné pour assurer le coût du logement ou se payer une place en maison de repos (la grande majorité étant privées et hors de prix), lorsque les premiers signes de l'âge se font sentir.

De plus, les plans qu'on nous annonce ne sont guère brillants : Entre relèvement de l'âge de la pension, diminution, voire disparition, des pensions légales en faveur de la cotisation individuelle dans des fonds de pensions privés pour ceux qui en ont les moyens, la fin de carrière ne s'annonce pas rose pour la majorité des travailleurs d'aujourd'hui.

Quel décollage dans la vie active ?

De l'autre côté de la pyramide des âges, la situation n'est pas mirobolante non plus. A moins qu'on soit muni du bon diplôme, ou d'un réseau de relations bien fourni, il est de plus en plus difficile de trouver un emploi convenable au sortir des études. Là où un diplôme supérieur était vu auparavant comme la garantie de l'accès au travail, la pénurie d'emplois et les exigences de plus en plus élevées des employeurs ont, depuis plusieurs années, largement contribué à faire mentir ce mythe. Le temps d'attente entre les études et l'entrée dans la vie active s'est considérablement allongé, ce qui amène les jeunes à être confrontés au règne de l'ultra flexibilité, enchaînant petits boulots précaires et intérim pour survivre. Quand ils ne se sont pas tout simplement « coincés » dans la spirale infernale du chômage.

Les jeunes adultes sont particulièrement vulnérables face à la précarité. Et, alors que le précédent Baromètre social (2008) indiquait des signaux positifs en termes d'insertion des jeunes sur le marché du travail, ceux-ci ont été réduits à néant par l'évolution du chômage en conséquence de la crise. Aujourd'hui, à Bruxelles, un tiers des jeunes adultes est au chômage⁽⁴⁾...

Célibataire avec enfant, la liberté ou la survie ?

Autre phénomène des temps modernes, les familles monoparentales (un parent qui élève seul un ou plusieurs enfants) sont de plus en plus nombreuses. En 2010, plus d'une famille sur six en Belgique est dans ce cas, et plus de 10% des enfants de moins de 16 ans sont dans cette situation. Une situation dans laquelle le parent isolé est le plus souvent

une femme. Et, si la monoparentalité n'est pas un problème en soi si elle est bien vécue, elle entraîne une série de difficultés matérielles et sociales qui engendrent un risque accru de connaître des difficultés économiques⁽⁵⁾.

Par ailleurs, en dehors du fait qu'il soit bien plus difficile de faire face aux coûts de la vie, et de l'éducation des enfants, lorsqu'on est seul, les aides et dispositions légales ne prennent pas encore assez cette réalité en compte. D'un côté, il n'est pas aisé de trouver un emploi adapté à la présence d'enfants en bas âge ; de l'autre, l'offre de places d'accueil subventionnées à prix abordable est largement insuffisante. Et, prendre un crédit-temps est synonyme de perte de salaire, un luxe que ne peuvent s'autoriser la plupart des parents isolés. Pire encore, des problèmes tels que la recherche de gardes d'enfants à un coût abordable ne sont pas acceptés comme motifs valables de refus ou d'abandon d'un emploi par le code du chômage, mettant parfois les parents qui sont seuls dans des situations inextricables.

Tous ces facteurs rendent les familles monoparentales très vulnérables. Alors que le risque de pauvreté pour une famille traditionnelle est d'environ 15% en Belgique, celui-ci monte à près de 40% dans les cas d'un parent éduquant seul ses enfants⁽⁶⁾. Ces derniers sont également plus atteints par le chômage de longue durée que les premières...

Les « working poors », quand le travail ne suffit plus...

Bien que l'emploi rémunéré contribue, surtout en Belgique, à réduire le pourcentage du risque de pauvreté en offrant généralement une bonne protection de revenus, il convient de constater que 13% des adultes pauvres sont des travailleurs. Le travail n'immunise donc plus contre la pauvreté... Un fait qui « s'explique par une faiblesse des rémunérations, souvent couplée à une piètre qualité du contrat de travail, souvent à temps partiel, ainsi qu'au nombre de personnes à charge.⁽⁷⁾ »

Hélas, cet émiettement du travail, (la multiplication des contrats temporaires, temps partiels subis, intérim...), comme l'appelle Philippe Defeyt, ne semble pas prêt de s'arrêter. Dans ce monde actuel où les chercheurs d'emploi sont mis en concurrence les uns avec les autres, le risque de devenir un travailleur-kleenex soumis à l'hyper flexibilité ne cesse d'augmenter, pour, tôt ou tard, venir





Emploi convenable

Un emploi convenable est un emploi qui correspond soit à la profession à laquelle préparent les études ou l'apprentissage, soit à la profession habituelle ou à une profession apparentée. Bien qu'il s'agisse au départ d'une notion destinée à protéger le chômeur, ces critères sont revus à la baisse après 6 mois de chômage. En vertu de la législation sur le chômage, après cette période, le demandeur d'emploi ne pourra donc plus refuser un emploi sous prétexte que celui-ci ne correspond pas à son diplôme ou son expérience. En d'autres termes, il sera souvent obligé de se brader, et donc être pris dans une spirale de dévaluation, sous peine de perdre ses allocations de chômage.

grossir les rangs des *working poors* (travailleurs pauvres).

Une érosion qui continue, la spirale infernale et ses facteurs aggravants...

Depuis 20 ans, nous avons assisté à une véritable érosion de la classe dite « moyenne ». Un phénomène encore amplifié par la crise, qui a fortement augmenté l'apparition des « nouveaux pauvres », victimes de licenciements et faillites innombrables. Parmi les nouveaux arrivés sous le seuil de pauvreté, on trouve aussi beaucoup d'indépendants qui ont tout perdu ou presque. Ceux-ci, comme tant d'autres, se retrouvent au chômage. Quand ils y ont droit...

Dès lors que davantage d'emplois sont détruits que créés, le chômage devient de plus en plus une spirale infernale. De fait, « pour beaucoup de personnes, le chômage n'est pas temporaire, mais est une situation qui va perdurer. Le chômage de très longue durée (5 ans et plus) continue d'augmenter »⁽⁸⁾. Et, plus un chômeur reste longtemps dans cette situation, moins il a le droit d'exiger un emploi qui lui serait convenable, sous prétexte qu'il sera devenu de moins en moins compétent⁽⁹⁾ ! « De plus, pour les chômeurs qui exerçaient auparavant une activité en tant qu'indépendants, l'ONEM ne laisse pas souvent la possibilité de s'engager à nouveau dans une telle activité »⁽¹⁰⁾.

Parallèlement à la problématique du chômage, les personnes vivant des difficultés économiques sont souvent confrontées à d'autres facteurs qui peuvent aggraver leur situation.

Le risque d'exclusion bancaire est un autre danger de bannissement social bien réel. Aujourd'hui, alors que l'accès aux services bancaires constitue un des éléments clefs de l'intégration sociale, 6 à 8% des adultes n'auraient pas de comptes bancaires, avec toutes les difficultés que cela engendre forcément⁽¹¹⁾.

Concernant les mesures de lutte contre la pauvreté, les personnes socio-économiquement vulnérables éprouvent souvent les plus grandes difficultés à avoir accès aux aides disponibles. En plus de l'impossibilité pour les travailleurs sociaux de maîtriser des réglementations sans cesse plus complexes, l'obtention des aides est rarement automatique. Et les revenus qui sont pris en compte pour l'obtention de celles-ci sont en général ceux de l'année précédente, laissant bien souvent sur le carreau ceux qui se retrouvent brusquement confrontés à des difficultés financières (faillites, licenciements...).

La pauvreté n'est pas une fatalité

Les différentes formes nouvelles de précarité et de pauvreté sont, aujourd'hui, bien identifiées. Les organismes et institutions qui luttent contre celles-ci, réfléchissent continuellement aux solutions qui peuvent y être apportées. Des mesures d'aide sont adoptées, d'autres sont adaptées, pour correspondre mieux aux situations vécues.

Aussi, depuis la crise, toute une série de revendications solidaires ont gagné en légitimité dans le débat public. Dans cet ordre d'esprit, la réduction du temps de travail, afin de mieux partager le travail au sein de la population active, pourrait apporter des éléments de solutions au manque d'emplois. Par ailleurs, l'exigence de maintien et de refinancement des services publics, dont la multiplication des places d'accueil subventionnées et financièrement accessibles (crèches, maisons de repos...), allégerait considérablement les charges et les angoisses des parents isolés et des aînés...

La pauvreté et la précarité ne sont pas des fatalités, à condition de revoir la façon dont sont répartis le travail et les richesses entre tous. Et, si l'éradication de la pauvreté n'est sans doute pas pour demain, en tous cas pas avant une révision profonde du système actuel, il apparaît néanmoins qu'une prise de conscience des injustices qu'il engendre s'est installée et fait son chemin.

Stuart Wrathall

(1) Centre de recherche et d'information socio-politiques.

(2) Dossier de presse de l'Opération « Tirons un trait sur la faim » du 29 avril au 13 mai 2010.

(3) « Les nouvelles formes de pauvreté », Les Cahiers de l'éducation permanente, PAC 2008, p. 23.

(4) Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2009.

(5) « Les nouvelles formes de pauvreté », PAC 2008, p. 83.

(6) Baromètre interfédéral de la pauvreté 2010.

(7) « Les nouvelles formes de pauvreté », PAC 2008, p. 110.

(8) Baromètre social. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2009.

(9) « Au cours des deux dernières décennies, les pays d'Europe de l'Ouest n'ont eu de cesse de privilégier l'évaluation des capacités actuelles du chômeur et d'en faire une grandeur évolutive dans le temps : plus la durée du chômage s'allonge, plus les capacités s'affaiblissent. Les exigences du chômeur doivent donc diminuer proportionnellement... Lutte contre la pauvreté. Rapport 2008-2009, p. 105.

(10) Lutte contre la pauvreté. Rapport 2008-2009, p.105.

(11) « Les nouvelles formes de pauvreté », PAC 2008, p.73.

Le surendettement gagne du terrain

A l'heure de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, au moment où de nouveaux chiffres sur le surendettement sont publiés par la Centrale des crédits aux particuliers, il nous semblait important de dresser un bilan des derniers chiffres sur la pauvreté.

Selon les statistiques récentes de la Centrale des crédits aux particuliers⁽¹⁾, 7,3% des Belges ayant un ou plusieurs crédits sont considérés comme des mauvais payeurs sur un total de 4,942 millions de contrats. Contre 7,1% (sur base de 4,772 millions de contrats) à l'été 2008.

362.951 Belges sont en défaut de remboursement de leurs crédits pour le mois de septembre 2010 soit une augmentation de 2,9% par rapport au 30 septembre 2009. La dette totale des crédits impayés s'élève à 2,4 milliards d'euros. Par ailleurs, les défauts de paiement seraient proportionnellement plus fréquents chez les emprunteurs plus jeunes, âgés de 25 à 34 ans. Les raisons de ces défaillances de paiement sont multiples. On peut citer les accidents de la vie (chômage, séparation, maladie...), la précarité chronique des revenus, l'instabilité personnelle (dépression, assuétude...) ou encore un train de vie disproportionné.

Crédit pour tout, crédit pour tous ?

Ce sont les prêts à tempérament qui sont les plus touchés par les crédits défaillants (16% d'augmentation). Ces prêts concernent les achats tels que les voitures, les travaux de rénovation, un grand voyage... Les ouvertures de crédit suivent la tendance. Ces crédits concernent ceux contractés par exemple dans les

grands magasins et permettent de différer le remboursement des dépenses. Bien souvent, le consommateur n'est pas au courant des conditions contraignantes que lui impose la signature d'un tel crédit. Les taux d'intérêt sont élevés. En outre, cette formule de crédit est assez banalisée car elle est facile à obtenir. De plus, la tentation est grande lorsque l'on sait qu'elle est octroyée dans la majorité des cas, de façon indéterminée. Le consommateur peut très vite tomber dans la spirale de l'endettement car il a l'impression d'avoir un pouvoir d'achat infini !

Autre phénomène inquiétant : Les crédits hypothécaires ne sont pas épargnés par l'augmentation des défauts de paiement : 27.404 contrats sur un total de 2.456.914 crédits hypothécaires en cours. Depuis 2008, on observe une hausse régulière de ceux-ci. Ce qui traduit un fossé existant entre d'une part, le prix de l'immobilier et des biens mis en vente et d'autre part, le revenu des personnes.

Etre pauvre... Etre surendetté ?

En principe, dans le cadre d'un règlement collectif de dettes, la loi prévoit que la somme d'argent prêtée à la personne surendettée ne peut être inférieure au revenu d'intégration, c'est-à-dire à l'aide sociale financière garantie accordée par les CPAS (474,37 €/mois pour les cohabitants, 711,56 €/mois pour les isolés,

948,74 €/mois pour les personnes ayant une famille à charge).⁽²⁾ La personne surendettée peut également avoir recours à un médiateur de dettes « qui négocie pour elle un plan d'apurement avec ses créanciers, qui détermine le montant qui lui est destiné sur base du critère de la dignité ». Mais que signifie le terme « vivre dans la dignité » ? Il est évident que l'interprétation de cette notion dépendra de la sensibilité du médiateur de dettes en charge du dossier. Indépendamment de ces considérations, les montants sociaux qui sont actuellement en vigueur en Belgique ne sont pas assez élevés pour éviter de tomber dans la pauvreté, selon l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

Il existe des mécanismes de contrôles préalables à l'octroi d'un crédit. Pour le crédit à la consommation, le prêteur doit consulter la Centrale des crédits aux particuliers avant d'octroyer un prêt et doit vérifier la solvabilité de l'emprunteur au moment de sa demande de crédit.

Ceci devrait être rassurant, mais pourquoi alors 6,5%⁽³⁾ des bénéficiaires du revenu d'intégration ont déjà fait une demande de crédit et ont reçu une réponse positive ? Ne sont-ils pas des personnes à risque ? D'autres questions se posent alors : Se trouvaient-elles déjà en situation précaire avant l'octroi d'un crédit ou se trouvent-elles dans cette situation en raison d'un changement dans leur vie privée (perte d'emploi...) ? L'octroi du crédit a-t-il accentué leurs difficultés économiques et favorisé leur surendettement ?

De plus, rien ne garantit que l'emprunteur continuera à avoir la même solvabilité une fois le crédit octroyé !

Par ailleurs, environ 7% des dossiers traités par les services de médiation de dettes en Région wallonne concernent des personnes qui bénéficient du revenu d'intégration ! Depuis 2007, le coût de la vie et les inégalités de revenus augmentent, fragilisant ainsi les catégories sociales plus sensibles telles que les personnes vivant seules, les familles monoparentales, les personnes au chômage, les travailleurs qui ont un salaire faible et les personnes bénéficiant du revenu d'intégration. La plupart des dossiers traités par les services de médiation de dettes en Région wallonne concernent des personnes isolées ou des familles monoparentales, 66% des demandeurs d'intervention des services de médiation de dettes sont sans emploi ! En Belgique, 73% des personnes qui sont en médiation de dettes vivent avec un revenu de remplacement (chômage, pension, handicap...). Enfin, 4,3% des travailleurs belges sont pauvres. En 2010, un Wallon sur cinq est pauvre contre un Belge sur sept !⁽⁴⁾

Les causes du surendettement

Selon Didier Noël, coordinateur scientifique de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement : « Tant au niveau européen qu'en Wallonie, le surendettement semble être lié à divers phénomènes : l'état des personnes surendettées et la composition de leur famille (le fait d'être jeune et d'avoir des enfants ou le fait de vivre seul sans ou avec des enfants), leur situation socio-économique (le fait d'être chômeur, le fait de ne disposer que de revenus peu élevés car le surendettement touche également des travailleurs, notamment ceux dont les revenus se situent en dessous du seuil de pauvreté, le fait d'être locataire), mais également le contexte micro et macro-économique dans lequel elles évoluent ainsi que leurs habitudes sociales.⁽⁵⁾ »

D'une part, 1/5 des ménages sont surendettés car ils ont mal évalué leur capacité de remboursement. D'autre part, dans 1/3 des cas, les accidents de vie sont à l'origine du surendettement : la perte de revenus ou « une augmentation des charges qui en résulte n'a pu être compensée par un ajustement rapide du budget (par exemple, parce que les mensualités des crédits en cours n'ont pu être rééchelonnées) ou par une épargne et n'a pas pu être résorbée assez rapidement⁽⁶⁾ ». Parmi les raisons de l'endettement, on cite le crédit (66%), les charges du ménage (34%), les soins de santé (61%), l'énergie (46%), les taxes (44%), la téléphonie (43%) et les impôts (32%)⁽⁷⁾.

Besoins vitaux menacés

Aujourd'hui, on observe une nouvelle tendance : de nombreuses personnes n'ont plus les moyens de se chauffer, de se nourrir ou de se loger et doivent donc avoir recours à des crédits pour pouvoir payer leurs factures ! Ce sont les besoins vitaux qui sont donc touchés ! Dans son rapport 2008-2009, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion

g



Le seuil de pauvreté en 2008

- **Isolé : 899 € net /mois**
- **Couple avec deux enfants : 1888 € net/mois**
- **Famille monoparentale de deux enfants : 1438 € net/mois**

Source : SPF Economie, Direction Générale Statistique et Information Economique, EU-SILC 2008.

g sociale révèle qu'il y a une augmentation du nombre de difficultés de paiement notamment dans le secteur de l'énergie. « Tant les gestionnaires du réseau de distribution (GRD) que les régulateurs soulignent que cette hausse s'est surtout produite à la fin de l'année 2008. (...) Pour la Région flamande, les deux plus grands gestionnaires de réseau notaient déjà en automne 2009 une augmentation de 13%, par rapport à l'année 2008, du nombre de ménages fournis par les GRD. A côté de cela, une forte augmentation a été notée concernant les dossiers auprès de la 'lokale adviescommissie' (LAC ; commission locale pour l'énergie) et des compteurs « à budget actifs pour l'électricité ». En ce qui concerne la Région wallonne, le nombre de clients déclarés en défaut de paiement pour l'année 2008 était en augmentation par rapport à l'année 2007 : augmentation de 4,8% de la clientèle résidentielle en électricité et de 7,1% de la clientèle résidentielle en gaz »⁽⁸⁾.

En matière de santé également, on observe que l'amélioration de l'espérance de vie des belges et l'accès aux soins de santé ne profite pas à tous. Il y a une inégalité sociale évidente dans ce domaine. La situation des groupes qui se retrouvent en bas de l'échelle sociale n'évolue pas et régresse même. Un ménage belge sur huit a des problèmes financiers en raison de ses frais de santé.⁽⁹⁾ Résultat : les personnes s'endettent ou reportent leurs consultations chez le généraliste et le spécialiste, l'achat de lunettes, l'achat de médicaments. Or, il s'avère que 4 ménages sur 10 ont un problème de santé chronique et que 12% de ces ménages ont des difficultés financières. En moyenne, les malades chroniques dépensent de 155 à 226 € par mois pour leurs soins tandis que les autres dépensent 77 € par mois. Au total, la moitié des ménages qui ont des maladies chroniques et qui ont des difficultés financières reportent leurs soins de

santé et 12% s'endettent pour ceux-ci. Ce sont des isolés, des familles monoparentales, des invalides, des locataires ou des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté⁽¹⁰⁾.

Enfin, 10% de la population utilise 68% des soins de santé, et ceux qui en ont le plus besoin sont ceux qui généralement y ont le moins recours.

Bruxelles : le parent pauvre ?

A Bruxelles, plus de 25% de la population vit sous le seuil de risque de pauvreté. Contre 10,1% en Flandres et 19,5% en Wallonie. La capitale enregistre le taux d'emploi le plus faible du pays avec 55,1% contre 65,8% en Flandre et 56,2% en Wallonie. Il y a une véritable aggravation du chômage (environ 9.000 chômeurs en plus de septembre 2009 à septembre 2010) : le taux de chômage dans la région est deux fois supérieur à celui du pays. On observe également un accroissement des inégalités de revenus et l'augmentation du nombre de personnes dépendant d'un revenu de remplacement et d'aide sociale.⁽¹¹⁾ « La part des bénéficiaires d'une allocation du CPAS avoisine le triple du taux national et ne cesse d'augmenter. »⁽¹²⁾

Qu'en est-il pour le surendettement ? En 2009, 5,2% des Bruxellois ont des contrats défaillants contre 4,1% pour l'ensemble de la population belge. Au total, 10% des Bruxellois ont du mal à rembourser leurs crédits. C'est similaire à la Wallonie mais cela représente le double par rapport à la Flandre (5,2%). Notons cependant que ces chiffres ne concernent que les crédits à la consommation et non les dettes de loyer, de soins de santé, de pensions alimentaires non payées, d'impôts, d'énergie et d'eau car elles ne sont pas enregistrées dans la Centrale de crédits aux particuliers.⁽¹³⁾

De plus, on sait que plus de 50% des ménages bruxellois ont du mal à tenir leur budget en équilibre. La majorité de leurs revenus sont absorbés dans le loyer, l'énergie, les frais médicaux et pharmaceutiques et enfin les impôts et les taxes.⁽¹⁴⁾

Claudia Benedetto

1 "Dernières données relatives aux enregistrements de la Centrale des crédits aux particuliers (2010)", téléchargeable sur le site de la Banque nationale de Belgique : www.nbb.be.

2 https://www.socialsecurity.be/CMS/fr/citizen/displayThema/private_life/PRITH_5/PRITH_5_1.xml, chiffres du 1^{er} septembre 2008.

3 Martens Denis, Noël Didier, "Etre surendetté. Etre pauvre ?", "Les nouvelles formes de pauvreté" in *Les cahiers de l'éducation permanente*, PAC, 2008.

4 Thierry Denoël, "Pauvres wallons" in *Le Vif L'Express* en ligne, 2 avril 2010.

5 Martens Denis, Noël Didier, "Etre surendetté. Etre pauvre ?", "Les nouvelles formes de pauvreté" in *Les cahiers de l'éducation permanente*, PAC, 2008.

6 Idem

7 Plate-forme "Journée Sans Crédit".

8 "Rapport 2008-2009. Partie 1 : une contribution au débat et à l'action politique", service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

9 Etude de la Mutualité Chrétienne effectuée sur environ 6000 de ses membres, 2008.

"Accès aux soins, accès aux droits", *Alter Echos* n°283, 23 octobre 2009.

10 "L'inégalité sociale en matière de santé reste tenace en Belgique", Fédération Roi Baudouin et le TAHIB (Tackling Health Inequalities in Belgium), 12 oct. 2010.

11 "Rapport sur l'état de la pauvreté, baromètre social 2010", Observatoire de la santé et du social Bruxelles-Capitale.

12 <http://evelyne.huytebroeck.be/spip.php?article804>

13 "Baromètre social, rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010", Observatoire de la santé et du social Bruxelles-Capitale.

14 "9^{ème} rapport sur l'état de la pauvreté à Bruxelles-Capitale, Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles-Capitale, avril 2004.

Christine Mahy :

Le pauvre est un super citoyen !



C. Benedetto

Christine Mahy est présidente du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. La lutte en faveur des personnes précarisées, elle la connaît bien, puisque dès son plus jeune âge, elle décide d'aller à contre-courant et de suivre son intuition en accompagnant une communauté turque de sa région. Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, il nous semblait incontournable de la rencontrer .

n Pouvez-vous nous présenter en quelques mots le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ? Comment s'organise-t-il et autour de quels objectifs ?

p Les associations qui adhèrent à un réseau de lutte contre la pauvreté doivent être d'accord avec le principe qu'elles intègrent une démarche politique. C'est très important car bien souvent les associations mènent des

« actions sparadrap » nécessaires mais qui ne sont pas véritablement émancipatrices. Il faut donc tenter d'agir sur les véritables causes de la pauvreté.

Les Réseaux de lutte contre la pauvreté intègrent également l'idée d'une démarche participative. Tout individu a les capacités d'être un citoyen actif. De plus, les personnes qui ont connu ou qui vivent dans la précarité ont un regard différent sur la société. Elles acquièrent un savoir, une expertise particulière. Leur expérience de la vie est une richesse et n'est pas à négliger ! Bien souvent, elles apportent un regard neuf et des idées différentes de celles du politicien. Faire participer ces personnes pour discuter des solutions qui les concernent et des mécanismes politiques de l'organisation administrative, par exemple, peut faire gagner du temps et de l'argent à la société !

Actuellement, la participation n'est envisagée qu'au travers du témoignage des gens précaires mais cela n'est pas suffisant ! Il faut les faire participer à toutes les étapes d'un processus y compris aux critiques et aux remarques... Le fait d'être entendus constitue une réelle reconnaissance mais il faut aller plus loin sous peine d'instrumentalisation.

9

(1) "Une politique économique structurelle est une politique économique de moyen et long terme".

g Il faut travailler sur les politiques structurelles⁽¹⁾ pour qu'elles soient accessibles à tous et compréhensibles pour tous, améliorer la sécurité sociale et l'améliorer, défendre des services publics gratuits ou augmenter les revenus des ménages pour qu'ils puissent les utiliser !

n *Quel est votre sentiment par rapport aux politiques belges en matière de lutte contre la pauvreté ?*

p Depuis plusieurs années, on n'arrête pas d'augmenter les « camions-balais » du social. Comme dans les courses cyclistes, lorsqu'un camion suit le peloton pour aller rechercher les fatigués ! Dans une société, même de plein-emploi, il est évident qu'il y aura toujours ces « camions-balais » mais aujourd'hui, ils sont trop nombreux ! Le problème, c'est que l'on crée généralement des politiques structurelles sans tenir compte de

toute la population, on crée alors les règles de rattrapage et les personnes qui ne se retrouvent pas dans ces politiques sont alors considérées comme responsables de la condition dans laquelle elles se trouvent ! Il faudrait envisager les choses différemment : lorsque l'on conçoit une politique, il faut dès le départ prendre en compte les besoins de la population dans son ensemble.

On observe également une culpabilisation des pauvres. On laisse croire que c'est l'individu qui est responsable de sa situation et de la situation du pays. Prenez l'exemple des chômeurs : on dit qu'ils tirent le pays vers le bas ! Les gens sont sanctionnés par rapport à un système qui a des règles établies. Comme si on savait encore offrir de l'emploi ou du logement à tout le monde ! Nos politiciens ont une immense responsabilité car plus on rend responsable une personne de choses contre lesquelles elle ne peut rien faire, plus elle rejettera la collectivité !

CARTE D'IDENTITE

MA VILLE D'ORIGINE : Marloie, dans la province du Luxembourg.

J'ai grandi dans une famille aux origines modestes. Mes parents ont travaillé dur pour que l'on puisse vivre décemment. J'ai pu observer la spirale de la dureté du travail. Durant cette période, j'ai pu également observer les dualismes existants dans notre société : dualisme de classe mais aussi dualisme de qualification.

MA FORMATION : Assistante sociale (1978)

Ces études m'ont dégoûté du travail social. J'avais l'impression de découvrir que les gens étaient en défaut et que j'apprenais un métier où on allait les remettre sur les bons rails. J'ai toujours été assez rebelle. En troisième année, j'ai décidé de faire du développement communautaire dans ma région. C'est ainsi que naît la maison de quartier « La chenille ». J'ai donc fait mon stage d'assistante sociale à Marche-en-Famenne où la communauté turque est prépondérante. C'était un quartier réputé « à problèmes ». Je n'en ai cependant jamais eu avec cette communauté. J'ai commencé à développer un cours de français, une école de devoir et à organiser des activités... Je ne savais pas ce qu'était une collectivité ni ce que le développement communautaire représentait. Je me suis vite rendu compte qu'il fallait avant toute chose rencontrer les gens pour voir quels sont leurs besoins réels. J'ai alors fréquenté beaucoup plus les familles. J'ai appris que leur désarroi était dû à un manque de reconnaissance culturelle plutôt qu'à des raisons matérielles. C'est là que j'ai voulu mêler la culture au social. A la fin de mon stage, j'étais décidée à trouver un job qui me permettrait de continuer à travailler dans ce quartier.

MA VIE PROFESSIONNELLE

A partir de 1984, je milite au sein de la maison de quartier « La chenille » et suis engagée à la Maison de la culture de Marche-en-Famenne pendant 14 ans (dont 7 ans en tant que directrice) au service de l'éducation permanente. Depuis 2000, je travaille pour l'asbl. Le Miroir Vagabond qui a pour but de développer des projets communautaires en milieu rural. Je suis également présidente du Centre de médiation des gens du voyage en Wallonie, et présidente du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté depuis janvier 2001.

Il y a aussi un manque de coordination entre les différentes politiques structurelles. On établit le seuil de pauvreté à 899 € net par mois mais on oublie tous ceux qui aujourd'hui vivent un peu au-dessus de ce seuil et n'arrivent pas à joindre les deux bouts ! La politique menée actuellement est celle des « vases communicants » c'est-à-dire que l'on vous octroie un avantage d'un côté et que l'on en retire un de l'autre. Il arrive qu'en obtenant un travail mi-temps, on passe juste au-dessus d'un seuil de revenus et on perd les allocations familiales majorées pour les enfants. Les gens désespèrent d'en sortir. Il faudrait au minimum que les avancées positives dans les politiques structurelles soient coordonnées de façon complémentaire. La réalité, c'est qu'il faut pouvoir avoir un revenu décent qui permette de vivre confortablement et plus paisiblement.

Je me pose souvent cette question : « A qui servent les pauvres ? ». On pense rarement au fait qu'ils sont des grands pourvoyeurs d'emploi. On ne cesse de créer des services pour s'occuper des gens. La pauvreté devient alors un produit que l'on gère dans une collectivité !

n *Quelle image des pauvres est véhiculée dans notre pays ?*

p Je me dis souvent que les pauvres sont des « super citoyens » car les attentes de la collectivité à leur égard sont plus importantes

que pour les autres catégories sociales. La responsabilisation individuelle est effrayante. Et puis, qui peut croire que des gens puissent s'épanouir uniquement par l'assouvissement de leurs besoins primaires sans aucune autre perspective possible ! C'est ce que j'appelle « la gestion matérielle du quotidien ». Bien souvent, on dit qu'ils sont tout le temps fatigués, stressés... Mais, on oublie qu'ils n'ont aucun moyen de dissiper le stress du quotidien. Leur stress est beaucoup plus intense car ils n'ont pas les mêmes certitudes quant à leur avenir et ne possèdent pas les mêmes outils pour faire face aux problèmes du quotidien ! Par exemple, si une personne pauvre n'a pas le moral, elle ne pourra pas acheter de nouveaux vêtements, des pâtisseries ou aller au cinéma ! Elle ne peut jamais se le permettre ! De plus, notre société véhicule une valeur d'uniformisation. Il faut ressembler aux autres pour être quelqu'un, il faut posséder pour être quelqu'un ! Pourquoi le pauvre ne serait-il pas touché par cela ? Ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on n'a pas de désirs ! Il est évident que je n'encourage pas les gens à acheter à tout prix mais il faut tenir compte d'autres besoins à notre époque. Il est indécemment de croire que les pauvres ne peuvent pas prétendre aux mêmes envies que les nôtres.

n Comment le Réseau agit-il pour lutter plus justement contre la pauvreté ?

p Notre moyen d'action, c'est d'organiser des rencontres directes entre les personnes qui la vivent la pauvreté au quotidien et les décideurs politiques. Ces rencontres ont pour objectif de remettre du réalisme dans la discussion avec le décideur. Essayer de lui faire rencontrer du collectif qui lui fait prendre conscience que les personnes n'ont pas envie d'être fainéantes et qu'elles ne cherchent pas à être en dehors de la société. Les gens ont envie de participer activement à la société. Ces rencontres directes concernent aussi les intermédiaires sociaux qui vivent des contradictions dans leur travail entre le fait de satisfaire l'institution publique et de satisfaire les usagers. Ils sont obligés d'appliquer des règles qu'ils savent incohérentes et le vivent mal. Même chose du côté du Forem où les accompagnateurs des chômeurs savent pertinemment que les possibilités de trouver un emploi sont très minces mais ils encouragent quand même les chômeurs et

leur mettent la pression parce que c'est la politique du moment. Ils se retrouvent frustrés face à ce constat.

n Qu'est-ce qui vous motive dans l'action du Réseau ?

p Ce qui m'a intéressé dès le départ, c'est de mener des actions de type sociopolitique. Il faut travailler dans le milieu de vie des personnes pour les renforcer, faire émerger leurs identités propres et les mettre en relation avec la collectivité. C'est un travail à la fois interne et externe au groupe. Toute personne doit pouvoir s'épanouir dans le milieu qu'elle connaît bien, où elle va développer des connaissances (interne) qui lui permettront d'être prête à rencontrer la collectivité (externe). Par exemple, au lieu d'organiser des cours d'alphabétisation à part, faisons-les dans une bibliothèque car c'est un lieu d'échange, de contact avec la collectivité. Les adultes n'ont pas besoin d'être scolarisés, ils ont déjà des connaissances. Ce dont ils ont besoin, c'est d'être dans des conditions favorables pour pouvoir se nourrir davantage. Il est préférable d'utiliser les outils et institutions existantes au lieu d'en créer d'autres lorsque ces institutions fonctionnent bien.

n Sur quels aspects l'Union européenne a-t-elle mis l'accent dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté ?

p L'Union européenne a organisé une année sur le thème de la pauvreté car elle voulait communiquer sur le message suivant : « elle nous concerne tous et nous devons tous œuvrer pour l'éradiquer ! » Je pense que son ambition, c'est de sortir la pauvreté de ses clichés habituels car elle concerne beaucoup de monde et pourrait toucher encore plus de monde. Trois thématiques ont été mises en avant : la pauvreté infantile, les sans-abris et

LES RESEAUX DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Il existe un Réseau wallon mais aussi un Réseau flamand de lutte contre la pauvreté. A Bruxelles (afin de respecter la parité linguistique) et en Communauté germanophone, deux réseaux coexistent. Le Réseau belge de lutte contre la pauvreté défend nos idées au niveau fédéral et européen. Les missions des réseaux de lutte contre la pauvreté varient en fonction des réalités politiques, sociologiques des populations. Ils ont tout de même un élément commun : ils rassemblent des associations de terrain qui travaillent directement avec des personnes qui connaissent la précarité. Ils tentent d'identifier les causes de cette précarité et agissent sur les politiques structurelles mises en place. Le pluralisme est important.

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté existe depuis plus de 25 ans et regroupe 26 associations. Il a pour objectif de créer des espaces-temps de dialogue avec tous les acteurs de la société tels que les associations, les politiciens, les travailleurs sociaux mais aussi les personnes qui vivent au quotidien avec cette pauvreté.



C. Benedetto



Manifestation organisée par le Réseau belge de lutte contre la pauvreté, le 17 octobre dernier.

g l'instauration d'un revenu minimum. Il n'est pas évident de sensibiliser la société civile à la pauvreté. L'opinion publique pense que les personnes en situation précaire sont responsables et que c'est à elles de régler leurs problèmes ! C'est pourquoi l'Union européenne a privilégié le thème plus empathique de la pauvreté infantile. Dans ce cas, les gens sont beaucoup plus compréhensifs. Le RWLP préfère parler de pauvreté familiale car le concept de pauvreté infantile peut être interprété de manière négative : les familles précarisées pourraient penser que leur responsabilité est pointée du doigt et qu'on sous-entend par là qu'elles seraient négligentes envers leurs enfants. Ce concept peut laisser penser que l'on manquerait de services. Je crains surtout que l'on en crée de nouveaux au lieu d'augmenter les revenus des gens.

En ce qui concerne les sans-abris, on observe une forte sensibilité du secrétaire d'Etat belge pour cette question. Il y a une augmentation des sans-abris et une modification de leur profil : il y a plus de jeunes, plus de femmes, plus de travailleurs... On est loin de l'image habituelle du SDF qui s'est coupé de la société suite à des déceptions personnelles.

Enfin, la troisième priorité, elle, est très peu entendue en Europe. On applique toujours le même schéma dans les politiques : favoriser la croissance par la mise à l'emploi, même si ce sont des emplois précaires. Alors que l'on devrait privilégier un emploi durable et de qualité. La Belgique n'est pas un modèle mais on y implique plus les différentes personnes concernées.

L'enjeu, c'est d'aboutir à des recommandations ou à des directives européennes. Le problème, c'est leur application réelle et de s'entendre sur des mesures contraignantes efficaces.

*Interview réalisée par
Claudia Benedetto et
Christine Steinbach*

Questions subsidiaires

Parlez-nous d'un sujet qui vous touche et qui n'a pas été médiatisé ces derniers temps.

Les médias devraient mettre plus en avant l'inventivité des gens à remplacer les politiques structurelles qui ne leur donnent pas accès aux besoins de base. Dire plus souvent que le citoyen est inventif, qu'il sait gérer sa vie et qu'il est donc responsable. Les médias devraient favoriser la diversité par le biais de leurs reportages et non pas contribuer à l'uniformisation culturelle et esthétique.

En dehors de votre job, avez-vous une passion ou un projet que vous souhaitez réaliser ?

Je souhaiterais faire une recherche historique sur la provenance de la communauté turque de Marche-en-Famenne. Etudier l'évolution de cette communauté du point de vue de la famille mais aussi du point de vue de la localité. Je suis très liée à cette communauté et de manière plus générale, la Turquie m'intéresse dans toutes ses contradictions et ses particularités. Il y a bien évidemment des choses à dénoncer dans ce pays mais c'est un pays qui évolue, un pays où la diversité est très présente. On est interpellé lorsqu'on compare notre mode de fonctionnement au leur ! Par exemple, les populations « Rom » vivent aussi bien dans des quartiers pauvres que dans des quartiers riches !

Une autre question qui me tient à cœur, c'est comment rendre les populations étrangères plus présentes dans notre société ? Par exemple, pourquoi ne pas reconnaître comme langue nationale la langue de toutes les communautés qui vivent dans ce pays ?

Des mesures pour sortir la tête de l'eau

Il y a cinq ans, l'opinion publique découvrait qu'une personne sur sept vit en dessous du seuil de pauvreté ! Deux ans plus tard, en 2007, on découvrait tout aussi brusquement que le monde financier est capable de détruire 40.000 milliards \$ en une seule crise ! Mais si le gouvernement belge a sauvé les banques, il n'a pas déboursé le milliard nécessaire pour relever les minima sociaux. Ce serait pourtant la première mesure d'urgence à prendre pour permettre aux gens de garder la tête hors de l'eau.

C'est l'Université d'Anvers qui a publié en 2005 des chiffres éloquentes sur la pauvreté en Belgique⁽¹⁾. Les médias ont relayé ces données avec des titres marquants du genre « *Un Belge sur sept est pauvre* ». La pauvreté recouvre de multiples aspects. Cependant, lorsqu'il s'agit d'en prendre la mesure ou de comparer des réalités nationales, on se limite souvent à son aspect financier : « *est pauvre celui/celle qui dispose d'un revenu insuffisant pour lui permettre de vivre décemment* ». Aussi le seuil de pauvreté correspond-il à une mesure chiffrée, équivalant à 60% du revenu **médian** d'une population. Le revenu médian est le revenu de la personne qui se trouve au milieu du classement des revenus, depuis le plus pauvre jusqu'au plus riche⁽²⁾. En 2005, ce seuil était fixé, pour une personne seule, à 772 €. En 2008, il était de 899 €⁽³⁾.

Les revenus de remplacement stagnent

Que nous suggère cet indicateur ? Qu'en-dessous de ce seuil, le revenu n'est pas suffisant pour vivre décemment. Un coup d'œil sur quelques années fait constater que le pourcentage de la population qui ne vit pas décemment n'évolue pas, malgré la croissance : il stagne autour des 15%.

Depuis l'an passé, la Belgique dispose d'un nouvel instrument de mesure : il s'agit du baromètre de la pauvreté⁽⁴⁾. Cet outil montre notamment à quoi correspondent les revenus de remplacement si on les exprime en pourcentage du seuil de pauvreté. Nous en livrons le tableau ci-dessous.

Il est important de souligner que les données utilisées pour dresser ces statistiques correspondent aux revenus de 2008.

Type de revenu (situation de 2008)	En % du seuil de pauvreté	
	Personne isolée	Couple, 2 enfants
Revenu social d'intégration	76%	66%
Invalidité	102%	84%
Chômage	89%	67%
Pension	107%	88%
Revenu de remplacement pour personnes handicapées	76,1%	68,1%
Salaire minimum	132%	90%

Baromètre interfédéral de la pauvreté, édition 2010

Si l'on s'intéresse à l'évolution des revenus par rapport au seuil de pauvreté, on s'aperçoit que la plupart d'entre eux n'ont cessé de chuter depuis 2004. A titre d'exemple, la pension pour une personne en couple correspond à 93% du seuil de pauvreté en 2004, chute à 90% l'année suivante, puis à 88% où elle stagne. Le

g chômage pour les couples avec deux enfants passe de 69% du seuil de pauvreté en 2004 à 67% en 2008. Seuls le revenu d'intégration, l'allocation pour invalidité ainsi que celle pour handicap pour les couples avec deux enfants connaissent un redressement qui les ramènent au taux de 2004. Bref, au mieux, il s'agit d'une stagnation. Or la période 2004-2007 a connu une croissance du PIB (produit intérieur brut) de 2,7%
On peut étudier aussi l'évolution des revenus autrement que par la référence au calcul du seuil de pauvreté et sur des périodes plus longues. Le résultat est significatif. Prenons simplement l'exemple de l'allocation de chômage : en 1980, l'allocation de chômage moyenne représentait 41% du revenu moyen. Aujourd'hui elle n'en représente plus que 27%.⁽⁵⁾

C'est donc sans surprise que se confirment les groupes de la population qui sont les plus menacés par le risque de pauvreté : il s'agit des chômeurs, des personnes en maladie/invalidité ; de celles qui n'ont pas eu de travail comme activité principale l'an dernier ; des travailleurs « avec une faible intensité de travail » et des enfants à charge ; ainsi que des familles monoparentales (**voir aussi article en page 6**). Notons encore que le nombre de personnes qui travaillent mais dont le revenu ne dépasse pas le seuil de pauvreté est en augmentation, et passe de 4,2% à 4,4%. En cause : le travail à temps partiel ou intermittent, notamment du fait des contrats à durée déterminée. En mars 2009, le salaire minimum garanti brut équivalait à 1.399 €. Cela veut dire qu'une mère de famille seule avec deux enfants à charge et un salaire minimum, doit se débrouiller avec un salaire net entre 1188 et 1228 € environ⁽⁶⁾.

Mesurer et rendre publiques de telles données est indéniablement utile. Mais il ne suffit pas de prendre acte de la pauvreté. Des mesures sont à prendre pour la combattre. Certaines nécessitent de l'argent. Mais pas toutes. Nous présentons ici quelques-unes d'entre elles, qui nous paraissent indispensables.

Relever les minima sociaux et le salaire minimum

En avril 2009, le Collectif Solidarité contre l'exclusion a lancé une plate-forme pour le relèvement des allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté et pour la suppression de la discrimination vis-à-vis des cohabitants. L'objectif était de construire un front démocrate



et progressiste pour soutenir l'adoption de dispositions légales allant dans le sens indiqué.

La plate-forme a suivi avec vigilance le débat qui a eu lieu au Parlement sur cette question pendant plus d'un an. Un projet de texte a d'abord été ébauché par la Commission de la Santé publique avant de passer à celle des Affaires sociales. Celle-ci a tout bonnement renvoyé le texte à l'expéditeur, son président, M. Mayeur, se plaignant que ledit texte ressemblait « à un tract électoral plutôt qu'à un texte de loi... ». Et surtout, la Commission estimait que « les conséquences financières seraient importantes au niveau de la sécurité sociale et pour le salaire minimum ». Quelles seraient en fait ces conséquences ? Selon une estimation fournie par la Cour des Comptes, le relèvement de l'ensemble des allocations sociales coûterait 1,25 milliard €. Trop cher, vraiment ?

Dans son Plan fédéral de lutte contre la pauvreté, le gouvernement rappelle les engagements pris en mai 2008 pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages et qui rencontrent partiellement certaines attentes : majorer les allocations sociales les plus basses ; augmenter la pension minimale et la GRAPA ; aligner partiellement le régime des travailleurs indépendants à celui des travailleurs salariés ; intégrer un 13^e mois pour les allocations familiales et augmenter celles de groupes cibles. Il est également prévu de négocier avec les partenaires sociaux des augmentations pour les salaires minima, dans le cadre de l'accord interprofessionnel. Mais ces négociations, faut-il le rappeler, sont compromises tant que nous n'aurons pas un gouvernement issu des dernières élections !

Un gouvernement que l'Union européenne attend au tournant sur le plan de l'équilibre budgétaire, fortement grevé, comme on sait, par la crise financière et économique. L'ombre de l'austérité plane.



Supprimer le taux cohabitant

C'est dans les années '80 qu'est né le taux « cohabitant », pour des raisons d'austérité justement.

La crise de 1974 avait fait exploser le nombre de chômeurs et le gouvernement cherchait des moyens de réduire les dépenses sociales. Désormais toute personne vivant avec un compagnon ou une compagne et percevant une allocation de chômage ou le minimex (ancien revenu d'intégration sociale) se voit réduire drastiquement le montant de son revenu. Notons au passage que l'on n'a pas réduit pour autant le montant de la cotisation d'un travailleur « cohabitant ».

Ce système discriminatoire touche principalement les femmes. Il crée une dépendance vis-à-vis du conjoint, fait passer la personne du statut d'assuré social à celui d'assisté et contribue à briser des solidarités interpersonnelles. En effet, pour échapper au statut cohabitant, des couples se séparent administrativement pour conserver leur (maigre) revenu ; des jeunes quittent anticipativement le foyer familial dans le même but ; dans d'autres cas, on hésitera à garder un parent âgé, à héberger un proche en difficulté...

Toutes ces situations de vie fragilisées, les associations qui dénoncent (depuis le début) le taux cohabitant les rencontrent tous les jours et plaident pour l'individualisation des droits des personnes. A la veille des dernières élections fédérales, presque tous les partis démocrates se positionnaient en faveur de la suppression de ce statut, mais rien n'a encore bougé.

Cesser de transférer les chômeurs vers les CPAS

Cinq ans de chasse aux chômeurs ! C'est le titre d'un numéro du bimestriel du Collectif Solidarité contre l'exclusion, paru en juin 2009. Mais le Collectif n'est pas le seul à dénoncer

ainsi les effets pervers du Plan d'accompagnement des chômeurs (PAC) qui organise une confusion dramatique entre l'accompagnement et la sanction. La Febisp (Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socio professionnelle) appelle à une réforme en profondeur de ce Plan. Les CPAS, pour leur part, dénoncent la charge financière transférée aux communes (18 millions € nets en 2009) par les sanctions que prend l'ONEM. Claude Emonts, président de la fédération des CPAS wallons, parle d'une « *localisation rampante de la pauvreté* » et pointe que « *la moitié des sanctionnés sont des familles monoparentales* »⁽⁷⁾.

C'est que ce transfert, outre le coût et la surcharge de travail pour les communes, fragilise évidemment les personnes qui sont ainsi rejetées de la sécurité sociale vers le dernier filet de protection, celui de l'aide sociale. Or, il semble que ce soit le résultat le plus significatif du PAC. Car en termes de remise à l'emploi, une étude réalisée par le Forem montre que ce dispositif ne permet que 8,2% de plus de réussite. Et en termes de formation, seulement 3,3%.

Réaliser l'automatisme du statut OMNIO

Dans notre système de soins de santé, un patient ne paie qu'une partie des frais réels, via le ticket modérateur. Mais celui-ci reste difficile à supporter pour une partie de la population. L'Etat a choisi de prendre des mesures segmentées pour élargir la couverture. Ainsi, il existe le statut BIM (ex-VIPO) qui permet à des groupes de la population de bénéficier d'une intervention plus importante dans leurs frais : ce sont les veufs, invalides, pensionnés, orphelins, handicapés sans allocations, chômeurs de longue durée de plus de 50 ans, résidents en maison de repos de plus de 65 ans. Comme on le voit, le BIM correspond à des statuts et non à des situations de revenus. La couverture a encore été élargie avec la création du statut Omnio, qui ouvre le droit à une intervention majorée pour des personnes à faibles revenus, après contrôle de ceux-ci. Depuis le 1^{er} juillet 2010, l'Omnio a encore été élargie et concerne aussi les chômeurs de longue durée de moins de 50 ans ainsi que les familles monoparentales (150.000 familles, selon Mme Onkelinx). Cette intervention majorée offre également des avantages dans d'autres domaines que la santé : réduction pour des tarifs de certains transports en commun, pour des taxes provinciales ou communales, notamment.

g Mais pour avoir droit au statut Omnio, il faut en faire la demande. Or, beaucoup de personnes ignorent qu'elles sont dans les conditions pour le faire et n'en bénéficient pas. Aussi le milieu associatif plaide-t-il pour une automaticité de l'octroi de ce statut. Dans son Plan de lutte contre la pauvreté, le gouvernement belge en reconnaît d'ailleurs l'utilité et a ordonné la mise sur pied d'une banque de données en vue de concrétiser cette automaticité. Affaire à suivre donc.

Un fonds plus efficace pour les pensions alimentaires

Une mesure plus ciblée mais tout aussi indispensable concerne plus spécifiquement les pensions alimentaires. Et donc, généralement, les femmes en situation précaire. On sait que les familles monoparentales sont une réalité grandissante dans nos sociétés. Un couple sur trois se sépare. S'il y a des enfants, c'est, dans un cas sur trois, la mère qui devient le soutien financier principal du ménage monoparental⁽⁸⁾. Ce sont donc logiquement les femmes qui sont le plus souvent demandeuses d'une pension alimentaire. Le non paiement de celle-ci rend la vie de nombreuses femmes intenable. Le gouvernement l'a reconnu en créant, en 2003 un service des Créances alimentaires. Actuellement ce service a deux missions. Il récupère les pensions dues auprès des débiteurs. Et il octroie des avances, mais seulement pour les pensions alimentaires des enfants dont les parents ont des revenus ne dépassant

pas un plafond de 1197 € mensuels nets (+ 57 par enfants à charge).

Or il apparaît à l'évaluation que le Secal est insuffisamment financé pour pouvoir réaliser ses missions, déjà relativement limitées.

D'autre part, ce service est très peu connu. En 2008, 30.000 dossiers ont été rentrés, alors que 150 à 170.000 familles sont susceptibles d'être concernées.

Enfin, le plafond d'accès aux avances est très bas, ce qui laisse une partie des familles sur le carreau.

La pension alimentaire est loin de constituer un revenu d'appoint. Beaucoup de femmes ont mis leur carrière entre parenthèses pour élever les enfants et en paieront les effets. Beaucoup aussi n'ont que des emplois à temps partiel. Enfin, l'égalité des salaires à poste équivalent n'est toujours pas réalisée. Toutes ces réalités fragilisent l'autonomie financière des femmes.

A vrai dire, les quelques mesures présentées ici ne sont pas fondamentalement matière à caution pour nos responsables politiques. Elles n'ont rien de révolutionnaire et se basent sur des constats maintes fois énoncés. Qui plus est, elles touchent à l'essentiel. C'est devant les dépenses à consentir que l'on rechigne. Rappelons alors, encore une fois, que pour sauver les banques, il y a deux ans, on a trouvé bien plus ! Et que favoriser l'autonomie des personnes est aussi un excellent investissement.

Christine Steinbach



(1) Sur commande du gouvernement belge, lui-même poussé par l'Union européenne. Celle-ci a en effet encouragé les Etats membres à développer d'une part des indicateurs pour mesurer la pauvreté, d'autre part des plans nationaux de lutte pour l'inclusion sociale.

(2) A ne pas confondre avec le revenu moyen, obtenu en calculant la moyenne de l'ensemble des revenus (déclarés) d'une population donnée.

(3) Baromètre interfédéral de la pauvreté, édition 2010.

(4) Le baromètre de la pauvreté est disponible en ligne sur www.mi-is.be ou peut être obtenu gratuitement en version papier sur demande au 02/508.85.86 ;

(5) Texte de la plate-forme pour le relèvement des allocations sociales, Ensemble ! n°65, juin-août 2009, trimestriel édité par le Collectif Solidarité contre l'exclusion, p.9

(6) En fonction de son âge, de son statut (célibataire, divorcée...) et de son ancienneté ;

(7) Dans une interview réalisée par Gérard Hanotiaux pour Ensemble !, op. cit. p. 39

(8) Voir la Plate-forme associative pour les créances alimentaires sur le site : www.creances-alimentaires.be



En juillet 2004, le gouvernement libéralisait le prix du pain. Auparavant, la Belgique était le seul pays où les pouvoirs publics fixaient encore un prix plafond pour ce produit de première nécessité. Une mauvaise idée ? Elle évoque en tout cas celle, plus large, du « bien commun ». Une notion-clé dans la lutte contre la pauvreté.

En (re)venir au bien commun !

Le prix du pain n'est qu'un exemple. Mais il est tellement symbolique...

Revenons-en au pourquoi des choses. Si la Belgique avait fixé, de très longue date, un plafond au prix du pain, c'est qu'elle avait voulu protéger le consommateur le plus faible. Le pain, considéré comme le bien de première nécessité par excellence, et par ailleurs le plus vendu dans le pays, faisait exception dans la « mise à prix ». Il était plafonné, régulé par les pouvoirs publics. Fameuse entorse au modèle dominant et aux libéralisations de tout poil particulièrement encouragées par les politiques européennes.

Un déplaisant grain de sable

On imaginait bien qu'au vu des forces en présence, notre petit modèle à la belge, n'allait guère résister longtemps. Le lobby des boulangers allait lui asséner le coup de grâce, à coup d'arguments pragmatique-économiques. « *Nous avons subi 3 augmentations successives du prix du blé* », « *la main-d'œuvre a augmenté de 5%* »... Des arguments réels, mais qui ne nécessitaient sans doute pas l'abolition du système.

Le vrai problème était évidemment idéologique. Il enfreignait la liberté du marché. Il introduisait un grain de sable dans les principes de concurrence. Il s'ingérait finalement par le côté le plus quotidien de notre alimentation, en adversaire du modèle capitaliste tout puissant...

Avec la suppression de ce mécanisme de protection du prix, la voix de « Sainte-Concurrence » engrangeait donc une victoire de plus. Peu significative certes, mais hautement symbolique. Elle sonnait le glas d'un

important principe : celui du contrôle du prix des biens de première nécessité.

Oui, mais tout cela est désormais de la vieille histoire, me direz-vous. C'était il y a plus de 6 ans. Au diable les nostalgiques, l'avenir est devant !

Sans nul doute, mais à l'heure d'une crise sociale sans précédent, privilégier ainsi la « valeur d'usage » à la « valeur d'échange » ne serait-il pas une idée lumineuse pour lutter contre la pauvreté mondiale ?

Rétablir le bien public

Oh bien sûr, ce n'est pas le seul prix du pain qui pourrait y changer quelque chose. C'est à travers l'exemple du prix du pain, par contre, qu'un contre-courant pourrait naître. Définir le bien commun. Garantir à tout être humain l'accès et l'usage de cet ensemble de biens. L'eau, l'éducation, la santé, l'électricité, la poste, le téléphone ou l'internet. Autant d'exemples concrets dont il s'agirait de « *rétablir le statut de bien public* », comme l'explique le sociologue François Houtard.⁽¹⁾ Pour préciser cette idée de biens publics, on peut reprendre une expression de Victor Hugo qui les caractérisait en disant : « Chacun en a sa part et tous l'ont en entier ». Historiquement toutes les sociétés, toutes les civilisations ont développé des biens et services publics : du puits communal aux voies romaines dans l'antiquité, à la police et la justice puis aux formidables développements qu'ils ont connus au 20^{ème} siècle surtout avec l'accès à l'éducation, à la santé, aux droits sociaux.

La thèse de François Houtard, dans un contexte de

g crises multiples, et en tout cas sociale, c'est de travailler à un autre modèle de développement. « *Face à la crise (...), certains proposent de punir et de changer les acteurs pour continuer comme avant. D'autres soulignent la nécessité de réguler le système, mais sans changer les paramètres. Enfin, il y a ceux qui estiment que c'est la logique du système économique contemporain qui est en jeu et qu'il s'agit de trouver des alternatives.* » François Houtard est évidemment de ceux-là.

Une Déclaration universelle du bien commun de l'humanité ?

Mais quelles alternatives ? Un acte concret pourrait instituer une démarche fondatrice, déclencheuse d'un nouveau courant : faire adopter par les Nations-Unies une Déclaration universelle du bien commun de l'humanité. Avec la même force et la même valeur qu'a prises au fil du temps la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Grandes déclarations et débats de technocrates ? Pas du tout ! Une telle initiative constituerait en fait une base de référence universelle. Et elle viendrait très avantageusement compléter l'actuelle Déclaration universelle des droits de l'homme.

Une nouvelle base de référence

Très concrètement, cette contribution nouvelle servirait à lutter contre la pauvreté mondiale croissante et pour la survie de l'humanité et de la planète.

Quatre axes précis devraient y trouver place. L'utilisation durable et responsable des ressources naturelles ; privilégier la valeur d'usage sur la valeur d'échange ; généraliser la démocratie à tous les rapports sociaux et à toutes les institutions ; la multiculturalité.

Vaste programme. Mais ce qu'il contient paraît tellement évident et pertinent !

En ce qui concerne, par exemple, l'utilisation durable des ressources naturelles, on pourrait *tout simplement* ériger en « patrimoine de l'humanité » les ressources les plus essentielles à la vie humaine comme l'eau ou les semences... Leur disponibilité devrait donc échapper aux logiques de profit. Le dire soulève déjà de nombreuses questions sur le fonctionnement actuel du marché. Pensons aux tristement célèbres multinationales du secteur agroalimentaire du genre Monsanto et à son emprise sur le marché des semences !

Il y a inévitablement des biens fondamentaux auxquels l'accès de tous doit être garanti. Un pacte international sur l'eau, qui prévoirait une gestion collective internationale, provoquerait immanquablement une prise de conscience généralisée du problème de l'accès à l'eau. Mais, comme le propose François Houtard, d'autres orientations devraient aussi être mises en avant : la souveraineté des nations sur leurs ressources énergétiques ; l'interdiction de spéculer sur les produits alimentaires ; réguler la production des agrocarburants en fonction du respect de la biodiversité et du principe de l'agriculture paysanne ; exercer un contrôle public des activités pétrolières et minières ; etc.

Les bienfaits de la valeur d'usage

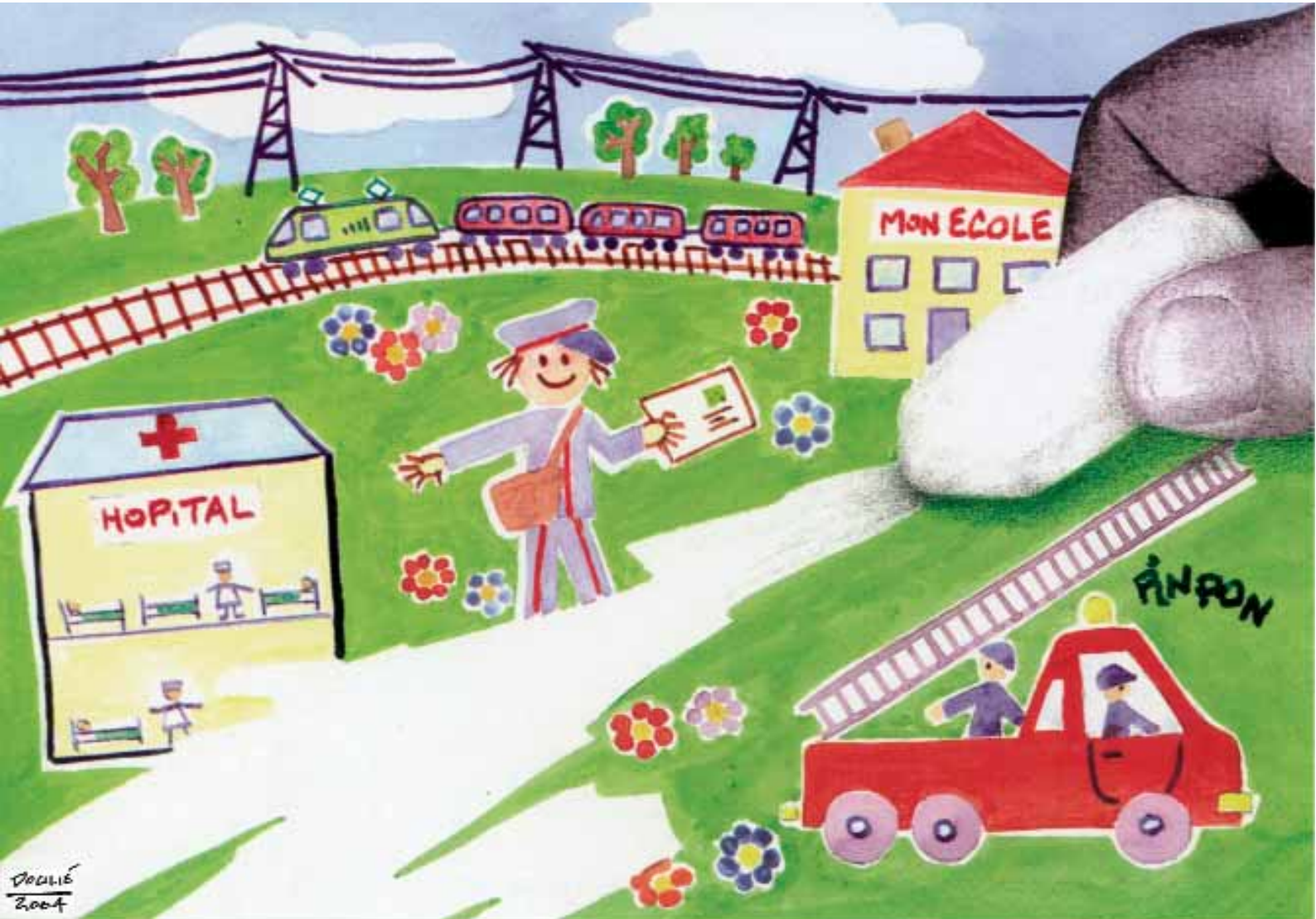
Le second principe fondateur de cette Déclaration universelle du bien commun de l'humanité, consisterait à privilégier la valeur d'usage sur la valeur d'échange. On a déjà parlé plus haut de rétablir et protéger le statut de bien public de l'eau, de l'électricité, de la santé, de l'éducation, de la poste ou des transports collectifs ; parce qu'il s'agit de biens et services institués au service de la collectivité voire de biens fondamentaux. Et qu'il est donc indispensable de les extraire à la marchandisation.

Mais il est clair que la priorité à accorder à la valeur d'usage exige encore davantage. Il s'agirait de favoriser la durée de vie des produits et non plus leur consommation à outrance. S'il était par exemple exigé une garantie de 5 ans sur tous les produits manufacturés, par exemple, nul doute que l'effet sur l'utilisation des matières premières, sur la consommation d'énergie et... sur le portefeuille des consommateurs serait immédiat !

On peut multiplier les mesures allant dans la bonne direction : « *Mettre une taxe sur les produits manufacturés voyageant plus de 1000 km entre leur production et le consommateur et qui serait attribuée au développement local des pays les plus fragiles,* poursuit F. Houtard. »

Le troisième principe de la Déclaration universelle du bien commun porte sur la généralisation de la démocratie à toutes les institutions. Appliquée à l'organisation de l'économie, cela signifie immanquablement la fin du monopole de la décision liée à la propriété du capital...





Quant au principe de multiculturalité, il implique de prendre en compte l'ensemble des références culturelles dans la manière de concevoir le bien commun ou le fonctionnement de l'économie. Concrètement cela pourrait vouloir dire mettre fin aux brevets qui empêchent des savoirs ou des compétences locales de s'exprimer. Par exemple des initiatives indiennes en matière informatique sont aujourd'hui impossibles parce qu'une partie des technologies à utiliser sont sous brevet Microsoft...

Chacun l'aura constaté, ces quatre principes permettent d'amorcer un tournant dans nos processus de développement actuels. Adopter une telle déclaration et lui donner le statut de référence universelle engagerait clairement un processus alternatif face au fonctionnement de l'économie capitaliste.

Le minuscule exemple du prix du pain ne constituait sans doute qu'un grain de sable dans le moteur. Ce projet de « DUBCH » y jette des poignées entières. Mais n'est-ce pas le passage obligé si l'on veut remédier aux dégâts humains, sociaux et écologiques qu'il provoque ?

Jean-Michel Charlier

(1) François Houtard, Cetri (centre tricontinental),
Pour une déclaration universelle du bien commun de l'Humanité,
4 mai 2009. www.cetri.be

Equipe de rédaction :

Claudia Benedetto, Jean-Michel Charlier, Christine Steinbach, Monique Van Dieren, Stuart Wrathall

Rédactrice en chef : Monique Van Dieren

Mise en page : Hassan Govahian

Editeur responsable : Michele Di Nanno, 48 rue de Gembloux, 5002 - Namur
Tél : 081/73.40.86 • Fax : 081/74.28.33
Courriel : secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 1 € 50

Pour s'abonner à Contrastes et La Fourmilière

(10 € par an pour 6 numéros) :

- Versez 10 € au compte 786-5713934-36 des Equipes Populaires, avec la mention : "Abonnement à Contrastes" + votre nom.





Est-ce mon œil ?...

<http://geopopo.visoterra.com>

Selon les dires même de la photographe qui a pris ce cliché à St Petersbourg, voici “un autre contraste : celui de la luxueuse limousine de mariage, qui sert de dossier au mendiant.”

Cette voyageuse nous dit, en juillet 2007 sur son blog, n'avoir pas été aussi choquée par la pauvreté l'année précédente. Un an après, elle l'a trouvée plus fréquente dans les grandes villes.

Elle conclut en se posant une question qui est restée dans nos esprits tout au long de la rédaction de ce numéro : “Est-ce mon œil ou la société qui a changé ?”

SOMMAIRE

- 3 LES NOUVEAUX VISAGES DE LA PAUVRETÉ.** *Familles monoparentales, personnes âgées, travailleurs pauvres, de nouvelles formes de pauvreté sont apparues. Il semble que plus personne ne soit à l'abri du risque de tomber dans la pauvreté.*
- 6 LE SURENDETTEMENT GAGNE DU TERRAIN.** *A l'heure de l'année européenne de lutte contre la pauvreté, au moment où de nouveaux chiffres sur le surendettement sont publiés par la Centrale des crédits aux particuliers, il nous semblait important de dresser un bilan des derniers chiffres.*
- 9 INTERVIEW :** *Christine Mahy, présidente du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté : Le pauvre est un super citoyen !*
- 13 DES MESURES POUR SORTIR LA TÊTE DE L'EAU.** *Le gouvernement belge a sauvé les banques, il n'a pas déboursé le milliard nécessaire pour relever les minima sociaux. Ce serait pourtant la première mesure d'urgence à prendre pour permettre aux gens de garder la tête hors de l'eau.*
- 16 EN (RE)VENIR AU BIEN COMMUN !** *Auparavant, la Belgique était le seul pays où les pouvoirs publics fixaient encore un prix plafond pour le pain, produit de première nécessité. Une mauvaise idée ? Le « bien commun » est pourtant une notion-clé dans la lutte contre la pauvreté.*

